Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_011-DE

Commune de GUÉGON (Morbihan)

1 Place du Général de Gaulle Téléphone : 02.97.22.20.64

GUEGON MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

Nombre de membres : En exercice : 19 ; Présents : 14 ; Votants : 15.

Le mercredi onze février deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Guégon, proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 26 mai 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L 2122-8 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales.
Étaient présents : Mme Marie-Noëlle AMIOT, , Mme Aurélie BOURLOT, M. Philippe BRUNEL, M. Jean-Paul CARAFRAY, M. Anthony CONNAN, M. Robert DANET, M. Jean-Luc FAUCHEUX, M. Nicolas FRUCHART, Mme Nadine GABOREL, M. Samuel GUILLAUME, Mme Rachel HAYS, Mme Hélène LE LABOURIER, Mme Rozenn PEDRONO, Mme Corinne PERRÉ.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Mme Nathalie BOUCHER, M. Jean-Marc DUBOT, M. Bertrand LE BRAZIDEC, Mme Delphine VIANNAIS, Mme Myriam VIANNAIS.
Pouvoir : de Mme Delphine VIANNAIS à Mme Rachel HAYS.
Secrétaire de séance : M. Philippe BRUNEL est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

N° 02-26-011 Objet : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET LOTISSEMENTS – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 (CFU)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame le Maire rappelle que les budgets éligibles (budget principal et budgets annexes des lotissements) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Madame le Maire présente à l'assemblée les CFU de l'exercice 2025, qui font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	1 788 130,52 €
Recettes :	2 687 491,03 €
Excédent de l'exercice 2025 :	899 360,51 €
Résultat antérieur reporté (002) :	0,00 €
Bilan au 31/12/2025 (excédent) :	899 360,51 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT	
Dépenses :	1 928 773,26 €
Recettes :	1 370 766,15 €
Déficit de l'exercice 2025 :	558 007,11
Excédent antérieur reporté (001) :	1 987 192,38 €
Bilan au 31/12/2025 (excédent) :	1 429 185,27 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_011-DE

BUDGET LOTISSEMENT DES FONTAINES - FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	21 108,54 €
Recettes :	21 108,54 €
Résultat de l'exercice 2025 :	0,00 €
Excédent antérieur reporté (002) :	352,93 €
Bilan au 31/12/2025 (excédent) :	352,93 €
BUDGET LOTISSEMENT DES FONTAINES - INVESTISSEMENT	
Dépenses :	21 108,54 €
Recettes :	21 108,54 €
Résultat de l'exercice 2025 :	0,00 €
Excédent antérieur reporté (001) :	34 891,46 €
Résultat au 31/12/2025 (excédent) :	34 891,46 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CLEF DES CHAMPS - FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	66 236,80 €
Recettes :	76 410,16 €
Excédent de l'exercice 2025 :	10 173,36 €
Excédent antérieur reporté (002) :	69 404,66 €
Résultat au 31/12/2025 (excédent) :	79 578,02 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA CLEF DES CHAMPS - INVESTISSEMENT	
Dépenses :	48 729,69 €
Recettes :	65 954,25 €
Excédent de l'exercice 2025 :	17 224,56 €
Déficit antérieur reporté (001) :	65 954,25 €
Résultat au 31/12/2025 (déficit) :	48 729,69 €

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS - FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	565 645,11 €
Recettes :	546 698,56 €
Déficit de l'exercice 2025 :	18 946,55 €
Excédent antérieur reporté (002) :	21 675,34 €
Résultat au 31/12/2025 (excédent) :	2 728,79 €

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS - INVESTISSEMENT	
Dépenses :	473 812,67 €
Recettes :	444 025,32 €
Déficit de l'exercice 2025 :	29 787,35 €
Déficit antérieur reporté (001) :	444 025,32 €
Résultat au 31/12/2025 (déficit) :	473 812,67 €

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes des lotissements, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose de désigner M. Samuel GUILLAUME, Premier Adjoint.
Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

M. Samuel GUILLAUME, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante les CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes des lotissements, dressés par Madame le Maire et Monsieur le Trésorier de Pontivy, comptable de la commune de Guégon.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_011-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation des CFU de l'exercice 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes ;
- Arrête les CFU 2025 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à la validation des CFU 2025.

Fait et délibéré en mairie, les jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

